

Blocage huissier et avocat (belgique)

Par suvo_old, le 28/08/2007 à 17:47

Bonjour,

Je suis propriétaire d'une maison et une de mes locatrice me doit environ 3600€ d'arriérés de loyer et autres frais.

Cette locatrice a reçu une certaine somme en héritage (après la vente d'un bien immobillier). A peu près 8000€ on été déduis pour nous par le notaire.

Mais comme nous somme passer par un huissier et un avocat, le notaire a d'abord envoyé 8000€ à l'huissier, qui a ensuite envoyé 3600€ à notre avocat et nous attendons toujours cette somme.

L'huissier a garder 4400€ et le frais de l'avocat sont de 450€ (coup de fil, entrevue etc. pour 4h de travail) + 200€ d'avance.

Je voudrais savoir quelles sont nos droits pour reclamer ces 3600€ et si l'huissier a-t-il le droit de garder le surplus ?(sachant que le notaire s'est trompé dans les calculs et nous l'en avons prevnu).

Merci